|  |  |
| --- | --- |
|  | **Coalition stratégique COP21****« Comment nourrir le territoire en bio et local et préserver les ressources »** |

*Cette coalition réunit les acteurs du secteur de l’agriculture et de l’alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, chambre consulaire, associations, communes, réseaux de structures…). Elle a pour objectif de définir la feuille de route de mobilisation des acteurs du territoire dans les domaines de l’agriculture et de l’alimentation, domaines identifiés par la Métropole comme un axe d’actions important dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources, ainsi que pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il s’agit notamment :*

* *De déterminer des leviers d’actions pour massifier l’action dans ce domaine*
* *D’identifier l’action attendue des différents acteurs*
* *De fixer une feuille de route collective*
* *De synthétiser ces trois éléments dans un « appel » aux acteurs concernés pour susciter leur engagement*

**1/ Objectifs stratégiques et plan d’action du PCAET**

La Métropole dispose d’une superficie de terres agricoles importante : 18 400 ha représentant un tiers du territoire. Pour autant, l’autonomie alimentaire du territoire reste très limitée, l’agriculture du territoire étant fortement orientée vers l’exportation du fait de la présence à Rouen du premier port céréalier français.

Or, l’alimentation (fabrication et transport des produits azotés, production, transformation, distribution et commercialisation, gestion des déchets, etc.) impacte fortement notre empreinte écologique. A l’échelle nationale, l’alimentation représente 36% des émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions sont dues pour moitié à la production agricole, le reste étant lié à la fabrication d’emballage, à la transformation, au transport et à la commercialisation alimentaire (20%), au déplacement des clients jusqu’au magasin (11%), au traitement des déchets alimentaires (7%)…

Pour ces raisons, la promotion d’une alimentation issue d’une agriculture locale et respectueuse des ressources, prenant en compte les moyens de production et de consommation, constitue un enjeu important. La Métropole vise **100% des exploitations agricoles du territoire engagées dans une démarche de circuits courts de proximité**.

Les enjeux de la politique agricole sont également intimement liés à la santé, à la qualité de l’air (65% des émissions territoriales d’ammoniac) et à la préservation des ressources (eau, sol et biodiversité). La Métropole s’engage ainsi à favoriser le changement des pratiques agricoles des exploitations en vue de réduire leur empreinte écologique. L’ambition de la Métropole est **d’atteindre 50% des terres agricoles exploitées en bio d’ici 2050.**

Les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) seront renforcés par le Projet Alimentaire Territorial (PAT) actuellement en cours d’élaboration. Ils portent sur les actions suivantes :

* **Développer une offre alimentaire de qualité, durable et accessible à tous**
* Faire émerger la gouvernance alimentaire sur le territoire
* Favoriser la relocalisation alimentaire et l’émergence de nouvelles filières économiques (production, transformation, logistique, commercialisation)
* Apporter un service d’accompagnement et de conseil aux communes
* Sensibiliser la population sur ses modes de consommation et leurs impacts sur le climat et l’environnement
* **Soutenir une agriculture durable, innovante et intégrée dans la transition énergétique et écologique**
* Réaliser des diagnostics Dia’terre® sur les exploitations agricoles
* Mettre en place un programme d’animation et de formation à destination des agriculteurs
* Accompagner à la conversion à l’agriculture biologique et aux changements de pratiques agricoles
* Développer les circuits courts et améliorer les flux logistiques induits
* Développer la filière bois bocager
* **Favoriser le rôle de stockage carbone des milieux agricoles, forestiers et naturels**
* Lancer des travaux de recherche permettant de mieux quantifier le rôle de la gestion des milieux dans le bilan carbone

**2/ Mobilisation des acteurs du territoire**

De nombreuses entreprises, communes ou administrations démarchées dans le cadre de la COP21 rédigent actuellement leur feuille d’engagement. Il s’agit d’un engagement à mettre en place, de nouvelles actions au-delà de ce qu’elles ont déjà faites ces dernières années.

Dans le domaine de l’agriculture et de l’alimentation, ces actions portent principalement sur :

* Restauration scolaire : atteindre un premier palier de plus de 30% de produits locaux, dont plus de 10% en produits durables
* Restauration des entreprises : achat de 20% de produits locaux et/ou bio
* Organisateurs de spectacles ou d’événements : achat de produits locaux et/ou bio pour le catering et/ou pour la vente au public,
* Cultures maraîchères sur le terrain des entreprises
* Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Il conviendra à terme de pouvoir évaluer les quantités de produits locaux concernés par ces actions et l’impact obtenu.

La question posée est également celle de la massification de ces actions, au-delà de l’engagement de ces acteurs aujourd’hui actifs dans la COP21.

**3/ Freins**

A ce stade, les freins identifiés à la massification des actions sont les suivants :

* **Production**
* Offre en produits locaux et notamment bio insuffisante pour des entreprises ou collectivités qui ont besoin de grosses quantités
* Présence d'un port céréalier important qui oriente la typologie de l'agriculture locale (céréales, export...)
* Pas de production sous signe officiel de qualité (AOP ou IGP)
* Faible disponibilité des terres agricoles pour relocaliser l'alimentation : tendance à l'agrandissement, manque de prise de conscience des propriétaires terriens pour mettre leurs terres disponibles à la disposition de l'alimentation locale
* **Transformation**
* Manque d'outils de transformation (fruits/légumes) sur le territoire et ses alentours
* **Distribution**
* Manque d'une animation (grossiste) qui rassemble l'offre de plusieurs agriculteurs en grosses quantités
* **Consommation**
* Forte disparité des revenus : taux de pauvreté de 16.4%, soit 1.7 points de plus que la moyenne française
* Pas de connaissance des traiteurs ou producteurs qui pourraient être fournisseurs
* Budget (y compris pour les entreprises)

**4/ Quels leviers et quels acteurs mobiliser ?**

Lors de la réunion du 25/09/2018, nous vous proposerons de compléter la liste des freins et de travailler sur les leviers et acteurs à mobiliser. Nous travaillerons notamment sur les freins à lever à chaque niveau : production – transformation – distribution – consommation.

Premières pistes de leviers et acteurs :

* **Production**
* Un projet d'observatoire foncier agricole pour faciliter l'installation d'exploitations agricoles vendant tout ou partie de leur production en circuits courts de proximité
* Politique foncière pour le repérage, l’acquisition, la conservation et la remise en culture des terres cultivables
* Mise à disposition de terrains publics ou privés pour favoriser le développement du maraîchage sur le territoire
* …
* **Transformation**
* Incitation de leurs artisans bouchers et boulangers à utiliser des matières premières locales
* Mise en place d’un outil de transformation pour les fruits et légumes
* …
* **Distribution**
* Un MIN qui s'engage pour la consolidation d'une offre locale à destination des professionnels (restaurateurs, épicerie...)
* Des annonces de certains grands groupes (Carrefour, Intermarché) qui peuvent aider à structurer de nouvelles filières locales
* …
* **Consommation**
* Un enjeu santé à faire connaître : forte proportion de personnes en situation de surpoids – faire de la sensibilisation
* Un projet de loi ʺalimentationʺ favorable à l'intensification de l'introduction des produits locaux et bio dans la restauration collective
* Sensibilisation sur l’alimentation dans les écoles auprès des enfants
* Des consommateurs de plus en plus sensibles à leur mode de consommation et leur alimentation : pratiques d'achat qui évoluent en faveur des circuits courts de proximité
* L'installation d'une ferme permacole au sein d'un parc urbain pour sensibiliser le grand public : espace vitrine de l'agriculture urbaine
* Des projets associatifs innovants : Cocottes Urbaines, Champ des Possibles...
* Des outils d'aide à la décision qui se construisent : convertisseur alimentaire conçu par Terre de Liens…
* Un accompagnement des communes pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux et durables dans la restauration scolaire, notamment aide à la rédaction des CCTP
* …

Version du 20/09/2018